

WASTE MANAGEMENT - COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE**Liste des membres à jour au 13 septembre 2017**

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Citoyen (Président)	Jean-François Milot	X	
	Résidente du Club du Faisan	Diane Faucher		X
	Résidente du Club du Faisan	Dominique Michaud		X
	Président du Club du Faisan	Patrick Roberge	X	
	Citoyen	Alain Gauthier		X
	Citoyen / secteur St-Lucien	Pierre Beaudoin	X	
	Citoyen	Serge Girard		X
	Citoyenne	Suzanne Lévesque	X	
Représentants du milieu municipal	MRC Drummond	Michel Noël		X
		Anick Verville		X
	Ville de Drummondville	Roger Leblanc	X	
		Daniel Pelletier	X	
Stéphanie Lacoste		X		
Représentants des groupes environnementaux	COGESAF	Yves Gatien		X
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre du Québec (CRECQ)	Camil Lauzière	X	
	<i>Poste à combler</i>	<i>Poste à combler</i>		
Représentants des organismes socio-économiques	Chambre de Commerce de Drummondville	Dominic Mercier	X	
Représentant du milieu agricole	UPA	<i>Poste à combler</i>		

WASTE MANAGEMENT :

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ :

M. Alex Craft, animateur

M. Dave Arseneau, rapporteur

COMITÉ DE VIGILANCE
Lieu d'enfouissement technique de Waste Management, Saint-Nicéphore
CFER des Chênes
5960 boulevard Saint-Joseph, à l'angle de la rue du Cordeau (Secteur Saint-Nicéphore)
13 septembre 2017, 18 h

Ordre du jour (proposition)

- 18 h Visite du site
- 19 h Mot de bienvenue
- 19 h 05 Approbation de l'ordre du jour
 Approbation du compte rendu (réunion du 14 juin)
- 19 h 10 Actions de suivi
- Lettre de remerciements pour M. Denis Vadnais
 - Invitation à Mme Suzanne Lévesque à demeurer sur le comité
 - Démarches pour combler les postes vacants (UPA, groupe environnemental)
 - Démarches pour installer une affiche concernant les freins moteurs
 - Poursuite de la discussion sur la lettre de crédit
- 19 h 35 Performance environnementale de WM
- Captage, valorisation et traitement du biogaz
 - Eaux de lixiviation
 - Reboisement et aménagements fauniques
- 20 h 05 Pause
- 20 h 10 Rapports d'activités
- Registre des plaintes
 - Suivi d'une plainte concernant un bruit perçu
 - Registre des visites du MDDELCC
- 20 h 20 Divers et prochaines réunions
- 20 h 30 Fin de la rencontre

Suite à la visite du site, WM offrira un goûter, qui sera servi sur place.

Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore

Réunion régulière
13 septembre 2017



Ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu
- Actions de suivi
- Performance environnementale de WM
- Rapports d'activités
- Divers et prochaines réunions



Actions de suivi

- Lettre de remerciements à M. Denis Vadnais
- Invitation à Mme Suzanne Lévesque à demeurer sur le comité
- Démarches pour combler les postes vacants
- Démarches pour installer une affiche pour les freins moteurs
- Poursuite de la discussion sur la lettre de crédit



Lettre de crédit

Comité de vigilance

- Discussions qui remontent en 2008
 - Crise économique, plusieurs grandes entreprises américaines menacent de faire faillite
 - Préoccupation : si WM faisait faillite, qu'est-ce qu'il adviendrait de la gestion post-fermeture des cellules qui ne sont pas couvertes par une garantie financière?
- Plusieurs rencontres du comité
 - Meilleur outil identifié pour répondre à la préoccupation : lettre de crédit
 - Mesure volontaire de WM, unique au Québec



Lettre de crédit

Lettre de crédit

- Agit comme une « police d'assurance »
 - Lettre au nom du Ministère de l'Environnement
 - Si WM fait faillite et n'est plus en mesure de répondre à ses obligations de gestion post-fermeture, le Ministère a accès à un montant de 11 millions \$
- 11 millions \$: montant calculé par WM pour assurer le suivi environnemental sur une période de 30 ans
 - Gestion des eaux, du biogaz, des lixiviats, entretien général du terrain (sauf cellule 3A)
 - Tient compte de l'inflation



Page 5

Lettre de crédit

Lettre de crédit

- Valide pour 1 an, renouvelée chaque année par WM
 - Coût du renouvellement : 132 000 \$
- Si la lettre de crédit n'était pas renouvelée, le Ministère aurait 12 mois pour réclamer les fonds, après l'échéance
 - À titre d'exemple, si WM n'avait pas renouvelée la lettre de crédit cette année, elle aurait pris fin en septembre 2017.
 - Le Ministère aurait eu jusqu'à l'automne 2018 pour réclamer l'argent (12 mois après).



Page 6

Lettre de crédit

Discussions récentes du comité

- **Que se passe-t-il si WM ne renouvelle pas la lettre de crédit? Le Ministère aura-il le temps de réclamer l'argent?**
 - Vérification par WM : le Ministère aurait 12 mois après la date d'échéance de la lettre pour réclamer l'argent
 - Lettre originale transmise aux membres
 - Information semble avoir répondu à la préoccupation



Page 7

Lettre de crédit

Discussions récentes du comité

- **L'argent déboursé par WM pour renouveler la lettre serait-il mieux investi ailleurs?**
 - Discussions avec le comité aux deux dernières rencontres
 - La lettre semble toujours utile et pertinente, pour répondre à la préoccupation
 - Selon certains membres, le statu quo est le meilleur scénario



Page 8

Performance environnementale de WM

- Captage, valorisation et traitement du biogaz
- Eaux de lixiviation
- Reboisement et aménagements fauniques



Captage, valorisation et traitement du biogaz

Rappel :

- Les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies.
- Les biogaz sont captés et détruits au lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore depuis 1996, alors que le règlement l'exige que depuis 2009.
- Deux types de puits de captage:
 - Tranchées horizontales
 - Puits verticaux
- Valorisation des biogaz (60%) :
 - CFER (depuis 2010)
 - Réacteur biologique séquentiel (depuis 2012)
 - Centrale électrique (depuis 2012)
 - Serres Demers (depuis 2012)
- Destruction dans des torchères à combustion interne (40%)



Captage, valorisation et traitement du biogaz

La gestion du biogaz est principalement encadrée par les articles 32-33, 62 et 67-68 du REIMR

Article 32

- Les LET doivent être pourvus d'un système permettant de capter tous les biogaz (...) et de les diriger vers une installation de valorisation ou d'élimination
 - Pour les LET qui reçoivent 50 000 tonnes ou plus de matières par année, le système doit comporter un dispositif d'aspiration

Article 33

- Le dispositif d'aspiration doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment ou être entouré d'une clôture, et être accessible



Page 11

Captage, valorisation et traitement du biogaz

La gestion du biogaz est encadrée par les articles 32-33, 62 et 67-68 du REIMR

Article 62

- La concentration de méthane à la surface du site doit être inférieure à 500 parties par million (ppm) en volume

Article 67

- L'exploitant d'un LET doit mesurer la concentration de méthane dans le sol et à l'intérieur des bâtiments afin d'assurer le respect des exigences.

Article 68

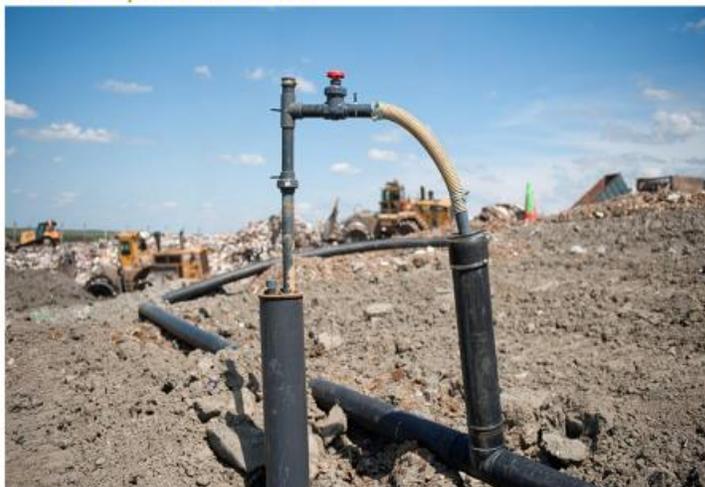
- Le débit de captage des biogaz doit être mesuré en continu



Page 12

Captage, valorisation et traitement du biogaz

- Réseau de puits verticaux



Page 13

Captage, valorisation et traitement du biogaz

- Réseau de tranchées horizontales



Page 14

Captage, valorisation et traitement du biogaz

■ Valorisation des biogaz



Page 19

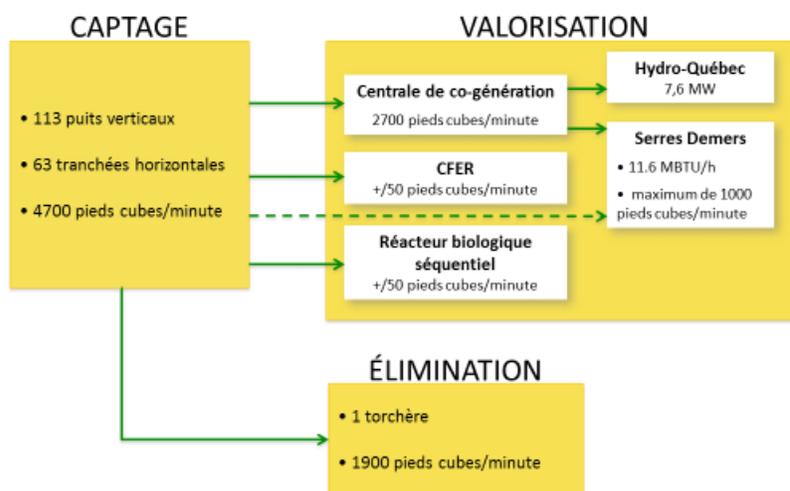
Captage, valorisation et traitement du biogaz

■ Centrale de destruction des biogaz



Page 16

Gestion des biogaz – L.E.T. de Saint-Nicéphore



Captage, valorisation et traitement du biogaz

Faits saillants 2017

- 2 nouvelles tranchées horizontales creusées dans la phase 3A.
- 6 nouveaux puits verticaux dans les cellules 5 à 8.
- Entretien général du réseau de captage.
- L'efficacité de captage est maintenue. Production moindre des cellules de la phase 1. Débit de la phase 2 constant.
- Agrandissement des Serres Demers. Lors de la mise en opération de la nouvelle section, la consommation de biogaz passera de 1000 à 1200 pieds cubes minutes.



Suivi environnemental relié au biogaz

- 3 fois par année, tel qu'exigé par le REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles), WM procède à un échantillonnage de surface de l'ensemble de la superficie du LET. Un employé de WM procède au quadrillage complet du site.
- Échantillonnage réalisé à l'aide d'un instrument portable mesurant les émissions à 15 cm du sol. L'appareil est muni d'un GPS enregistrant simultanément les concentrations de gaz mesurées.
- Les données sont automatiquement compilées et les concentrations de méthane sont superposées sur une carte à l'endroit où elles ont été mesurées.
- L'obligation réglementaire exige que les concentrations mesurées soient inférieures en tout point à 500 parties par million en volume.



Page 19

Suivi environnemental relié au biogaz

- Méthodologie



Page 20

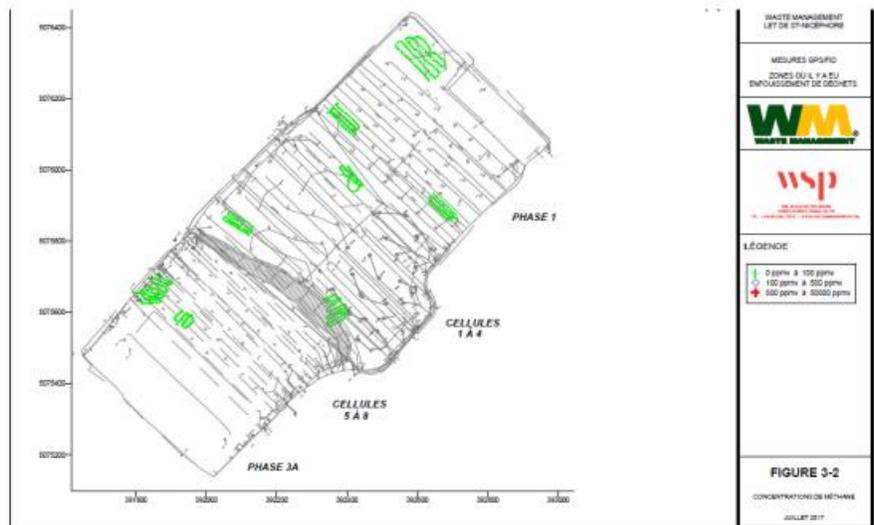
Captage, valorisation et traitement du biogaz

• Résultats des relevés de surface



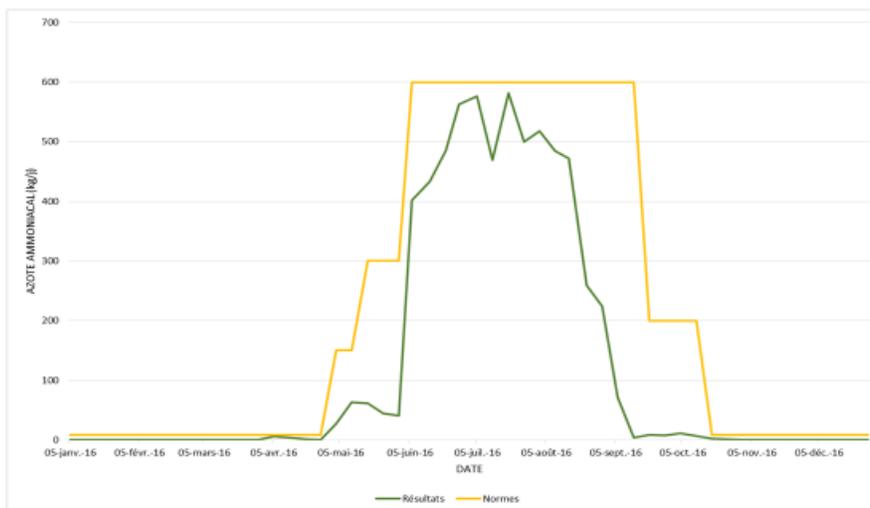
Captage, valorisation et traitement du biogaz

• Résultats des relevés de surface



Eaux de lixiviation

Suivi azote ammoniacal - année 2016



Reboisement et aménagement sur le site

- WM a entrepris en 2010 de végétaliser et reboiser les zones dénudées sur son terrain
- Objectifs :
 - Réduire le transport de sédiments à l'extérieur de la propriété
 - Renaturaliser les zones utilisées temporairement
 - Favoriser le développement des habitats fauniques
 - Limiter l'empreinte écologique
 - Collaborer aux activités éducatives du GARAF

Reboisement et aménagement sur le site



Reboisement et aménagement sur le site

- Bilan : 75 211 arbres et arbustes plantés

Année	Arbustes	Tiges (saule, spirée, cornouiller)	Arbres
2010	336		1 581
2011	800		8 500
2012	975	1 500	9 268
2013		800	11 574
2014	220		12 698
2015	200	800	11 115
2016			12 290
2017			8 185
total			75 211

Rapports d'activités

- Registre des plaintes
- Registre des visites du MDDELCC



Registre des plaintes

- Aucune plainte enregistrée depuis la dernière réunion

Date et heure de la plainte	Mode de réception	Température	Plaignant	Nature de la plainte	Date de traitement par WM	Mesure(s) corrective(s)



Registre des visites du MDDELCC

Date	Raison de la visite	Commentaires reçus	Correctif apporté
24 août	Inspection régulière	Demande de tondre la végétation autour des bassins.	Tonte de la végétation en cours.



Page 29

Divers et prochaine réunion



Divers et prochaine réunion

TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TRIMESTRE 4
			<ul style="list-style-type: none">▪ Bilan de l'année écoulée :<ul style="list-style-type: none">➢ Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale➢ Mise à jour sur l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville➢ Lettre de crédit (renouvellement)➢ Contrôle des goélands➢ Bilan annuel des plaintes➢ Bilan des visites du MDDELCC➢ Visites au site Internet▪ Varia
			<ul style="list-style-type: none">▪ Actions de suivi▪ Registre des plaintes▪ Registre des visites du MDDELCC

